



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 27 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 27 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LEVEDER Adeline ; OLLIVRO Hervé ; PETIT-LECLERC Françoise ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents : BOSCHER Marina ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **mercredi 12 avril 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-04-24	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION CIAS -EHPAD – ADHESION A L 'ADAC 22
----------------	---

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) est un outil de solidarité et de mutualisation aux côtés des territoires et répond aux demandes des communes et des intercommunalités en matière d'assistance aux maîtres d'ouvrage publics.

Les Autorités de Tutelle n'ont pas validé le plan de financement pour le projet de reconstruction de l'EHPAD au motif que le projet s'avérait trop coûteux.

Les services du CIAS, en concertation avec les services de l'Agglomération, travaillent à un projet alternatif sur un autre site situé sur la Commune de Pontrieux.

Pour préciser les contraintes juridiques, techniques et financières de ce projet, le Conseil d'Administration propose d'adhérer aux services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du CIAS, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement pour l'adhésion aux services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente

